

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/116

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Dûment convoquée le 7 septembre 2026

PERSONNEL COMMUNAL / MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS

Le lundi 14 septembre 2026 à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Yvonnick LE COUPANNEC, Maire de Pont-Scorff, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : LE COUPANNEC Yvonnick, LE SAUZE Lydia, SCHMITT Fabien, LEHMANN Chantal, TANGUY Jean-Marc, LE LAY Sophie, RUELLAN Stéphane, DANAIS Élisabeth, KERMAGORET Philippe, SALENGROS Adrien, ROLLAND Patricia, LE CORFEC Bruno, OGER Sylvie, PÉRON Johan, LE DU Annie, LE GALLO Gilles, TIBULLE Sandrine, KERMAGORET Sabine, DUBAUT Thierry, CLÉMENCE Mathieu, LE NORCY Rozenn, de CORSON Alain, de ROUCY Camille, DUPRÉ Énora.

Étaient Absents : LE FLOCH Nelly, PERRIOT Thomas, LIMA Pedro

Pouvoirs : LE FLOCH Nelly donne pouvoir à LE SAUZE Lydia
PERRIOT Thomas donne pouvoir à PÉRON Johan
LIMA Pedro donne pouvoir à LE NORCY Rozenn

Secrétaire de séance : KERMAGORET Philippe

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 24
- représentés : 3
- votants : 27

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3 et R. 2313-8 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 111-1 à L. 115-16, L. 121-1 à L.125-3, L. 311-1 à L. 314-1 ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L. 411-1 à L. 411-6, L. 415-1 et L. 415-3 du Code Général de la Fonction Publique ;

VU le précédent tableau des emplois communaux adopté par le Conseil Municipal le 22 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un emploi à temps complet d'agent technique polyvalent affecté aux espaces verts, au sein du service technique, ouvert en multigrades dans la filière technique, en catégorie C, sur les trois grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux afin de pérenniser les effectifs actuels du service au regard de son activité (transformation d'un emploi non permanent en emploi permanent) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un emploi à temps complet de responsable adjoint du service technique, responsable du service Bâtiment / Voirie, ouvert en multigrades dans la filière technique, en catégorie C et B, sur les deux grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise et sur les trois grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, afin d'améliorer la concordance de l'emploi et des grades rattachés à ces fonctions, et de permettre la nomination d'un agent inscrit sur liste d'aptitude à la suite de son admission à la promotion interne ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un emploi à temps complet d'agent technique polyvalent affecté aux espaces verts, au sein du service technique, ouvert en multigrades dans la filière technique, en catégorie C, sur les deux grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise, afin d'améliorer la concordance de l'emploi et des grades rattachés à ces fonctions, et de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un emploi à temps complet d'agent administratif polyvalent affecté aux services administratifs, ouvert en multigrades dans la filière administrative, en catégorie C, sur les trois grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux afin de renforcer les effectifs de l'équipe et d'anticiper un mouvement de personnel envisagé, avec la possibilité d'une période de tuilage le cas échéant.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un emploi à temps complet d'agent administratif polyvalent affecté aux services administratifs, ouvert en multigrades dans la filière administrative, en catégories C et B, sur les trois grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et sur les trois grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux afin de mettre en adéquation les missions qui seront confiées à l'agent qui sera recruté dans le but de renforcer les effectifs de l'équipe administrative.

Les emplois de la collectivité sont créés par le conseil municipal. Il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique.

Le tableau des emplois est un outil de gestion des ressources humaines permettant de pourvoir aux besoins de la collectivité, en anticipant notamment le recrutement des personnels en fonction des besoins des services (possibilité d'ouverture des postes en multigrades, voire ouverture à plusieurs cadres d'emplois).

Le tableau des effectifs est un document budgétaire permettant de constater la réalité des effectifs de la collectivité, notamment les emplois non pourvus, les grades définitifs de recrutement, ainsi que le recours effectif à du personnel contractuel sur un emploi permanent le cas échéant.

Il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modifications telles que la création de poste, la suppression de poste ou la modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste.

Il appartient au conseil municipal, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de procéder, par délibération, à la réalisation ou à la modification du tableau des effectifs de sa collectivité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des emplois et des effectifs de la manière suivante.

CRÉATION d'un emploi d'agent technique polyvalent affecté aux espaces verts, à temps complet, ouvert en multigrades dans la filière technique, en catégories C, sur les trois grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, sans réorganisation de service, à compter du 15 septembre 2026.

CRÉATION d'un emploi de responsable adjoint du service technique, responsable du service Bâtiment / Voirie, à temps complet, ouvert en multigrades dans la filière technique, en catégorie C et B, sur les

deux grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise et sur les trois grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, sans réorganisation de service, à compter du 15 septembre 2026.

CRÉATION d'un emploi d'agent technique polyvalent affecté aux espaces verts, à temps complet, ouvert en multigrades dans la filière technique, en catégorie C, sur les deux grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise, sans réorganisation de service, à compter du 15 septembre 2026.

CRÉATION d'un emploi d'agent administratif polyvalent affecté aux services administratifs, à temps complet, ouvert en multigrades dans la filière administrative, en catégorie C, sur les trois grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, sans réorganisation de service, à compter du 15 septembre 2026.

CRÉATION d'un emploi d'agent administratif polyvalent affecté aux services administratifs, à temps complet, ouvert en multigrades dans la filière administrative, en catégories C et B, sur les trois grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et les trois grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, sans réorganisation de service, à compter du 15 septembre 2026.

Le tableau des emplois et des effectifs est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré le 14 septembre 2026

Le Maire,
Yvonnick LE COUPANNEC



Le secrétaire de séance,
Philippe KERMAGORET



Publié le 16 septembre 2026
Transmis en Préfecture le 16 septembre 2026
Document exécutoire à compter du 16 septembre 2026